



Unité-Vie du Canada

Temporaire 10 ans, R&T – Description du régime

Privilégié – 250 000 \$ de 5 000 000 \$

Non privilégié - 50 000 \$ - 249 999\$

La temporaire 10 ans R&T est un régime garanti sans participation, renouvelable et transformable. Les primes sont garanties et restent uniformes pendant la période de dix ans. La police peut être renouvelée (sans preuve d'assurabilité) pour des périodes subséquentes de 10 ans. Ce régime est renouvelable jusqu'à 80 ans et transformable avant 65 ans.

ÂGES À L'ÉTABLISSEMENT

De 18 à 70 ans (au plus proche anniversaire)

CAPITAUX ASSURÉS

Privilégié

Régime de base – 250 000 \$ à 5 000 000 \$

Avec indexation – 250 000 \$ à 3 500 000 \$

Non privilégié

Régime de base – 50 000 \$ à 249 999 \$

Avec indexation – 50 000 \$ à 249 999 \$

FACTEURS MODAUX

Semestriels = 0.52

PPA = 0.09

FRAIS DE POLICE ANNUELS

Privilégié – 100 \$

Non privilégié – 85 \$

ESCOMPTE PLUSIEURS ASSURÉS

Si plusieurs polices ont les mêmes dates de paiement et d'établissement, les frais de police intégraux seront perçus sur la première police et les autres polices bénéficieront d'un escompte (jusqu'à concurrence de six polices). L'escompte plusieurs assurés est de 25 \$ par police pour les assurés subséquents.

Par ailleurs, AUCUNS FRAIS DE POLICE ne sont exigibles sur une police temporaire souscrite en même temps qu'une police permanente sur la tête de la même personne.

ASSURANCE CONJOINTE

La Temporaire 10 ans est offerte sous forme d'assurance conjointe payable au premier décès. La somme des deux primes escomptées de 5 % est utilisée pour calculer les primes.

TARIFICATION PRIVILÉGIÉE

Suite à une première classification établie en fonction du sexe des proposants et de leur utilisation du tabac, les proposants qui présentent les risques les moins élevés, suivant leur état de santé et mode de vie, paient des primes privilégiées (moins élevées). Les proposants qui comportent le moins de risques sont admissibles à la catégorie de tarification la plus avantageuse et aux primes les plus basses.

Les non-fumeurs sont classés dans une des six (6) catégories différentes. Les fumeurs sont classés dans une des deux principales catégories : tout produit du tabac ou de la nicotine OU pipe ou cigares seulement. Ces deux catégories fumeurs comprennent des taux privilégiés ou standards.

Notre système de tarification automatisé classe vos clients en fonction de divers critères tels la corpulence, la tension artérielle, le taux de cholestérol, les antécédents familiaux, le dossier d'automobiliste, les antécédents médicaux, etc.

Étant donné que certains des critères reposent sur des résultats de tests, il faut faire attention en estimant la prime, puisque la catégorie applicable ne peut être déterminée qu'une fois toutes les preuves soumises et évaluées.

OPTION D'INDEXATION

Cet avenant facultatif augmentera automatiquement le capital assuré initial de 5 % par année, à compter de la deuxième année contractuelle, jusqu'à un maximum de 150 % du capital assuré initial. La prime supplémentaire pour l'augmentation de protection est calculée en fonction des taux exigibles pour l'âge à l'établissement et le capital assuré original. L'option d'indexation peut être annulée sur réception d'une demande écrite à cet effet du titulaire de la police. Cependant, une fois annulée, l'option d'indexation ne peut être rétablie.

Le capital assuré maximal pour ce produit s'élève à 3 500 000 \$. Cette option n'est pas offerte aux proposants présentant des risques aggravés.

GARANTIE DE DÉCÈS ACCIDENTEL

Offerte aux proposants de 18 à 60 ans. Les primes sont garanties uniformes et la garantie expire au 70^e anniversaire de l'assuré.

EXONÉRATION DES PRIMES

Les taux pour hommes et femmes sont respectivement 10 % et 15 % inférieurs aux taux de base. Âges à l'établissement, 18 à 55 ans, expire au 65^e anniversaire de l'assuré.

AVENANT D'ASSURANCE TEMPORAIRE D'ENFANTS

Âges à l'établissement de 0 à 16 ans. La garantie expire à l'âge de 25 ans ou au 65^e anniversaire de la personne assurée, ou à la fin de la période de paiement des primes du régime de base, selon la première éventualité.

Unité-Vie du Canada

100 Milverton Drive, Bureau 400, Mississauga, Ontario L5R 4H1

905 219-8000-3463 1 800 267-8777 Téléc. : 905 219-8121

www.unite-vie.ca • info@unitylife.ca